



**AVIS D'AUDITION  
LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 3 décembre 2024, à compter de 19 h 30, sur les demandes suivantes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

**DEMANDE 2409-DM-506**

- Immeuble concerné : 600, rue Hector-Lanthier (projeté)  
Lot 4 932 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : I-1 320
- Nature de la dérogation : La demande vise à :
- réduire à 1,11 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche, représentant une dérogation de 11,39 %, soit 91,12 % inférieure à la norme de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
  - autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :
- d'établir à 1,11 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche pour cette propriété;
  - d'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A pour cette propriété.

**DEMANDE 2409-DM-507**

- Immeuble concerné : 800, rue Hector-Lanthier (projeté)  
Lot 4 932 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : I-1 320
- Nature de la dérogation : La demande vise à :
- réduire à 1,21 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche, représentant une dérogation de 11,29 %, soit 90,32 % inférieure à la norme de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
  - autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :
- d'établir à 1,21 % le pourcentage de fenestration sur le mur latéral gauche pour cette propriété;
  - d'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A pour cette propriété.

**DEMANDE 2409-DM-508**

- Immeuble concerné : 1000, rue Hector-Lanthier (projeté)  
Lot 4 932 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : I-1 320

Nature de la dérogation : La demande vise à :

- réduire à 1,33 % le pourcentage de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640, représentant une dérogation de 11,17 %, soit 89,36 % inférieure à la norme de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage;
- autoriser l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640, représentant une dérogation à l'article 45 du règlement sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :

- d'établir à 1,33 % le pourcentage de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640 pour cette propriété;
- d'autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A pour cette propriété;
- d'autoriser l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640 pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 14 novembre 2024.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2024.75